

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

#### DELIBERATION N°2024.00466

#### AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2024

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### **Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

#### **Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE  
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Gérard TARDY



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR L'ANNEE 2024**

Par délibération du 07 février 2012, Saint-Etienne Métropole a approuvé son adhésion à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire (ADIL). En 2021, le périmètre de l'ADIL de la Loire a été élargi au Département de la Haute-Loire. L'ADIL 42-43 a pour principaux objets :

- d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite ;
- d'assurer au bénéfice de ses membres des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et d'entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité.

L'ADIL est administrée par les principaux responsables locaux de l'habitat répartis en trois collèges au sein d'un Conseil d'Administration :

- collège I : collège des offreurs de biens et services concourant au logement ;
- collège II : collège des organismes représentant les consommateurs et les usagers ;
- collège III : collège des pouvoirs publics et des organisations d'intérêt général.

La structure associative de l'ADIL et la pluralité de ses membres permettent de garantir objectivité et qualité du service rendu.

L'ADIL 42-43 doit contribuer à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de Saint-Etienne Métropole notamment sur les aspects suivants :

- en favorisant les parcours résidentiels pour tous les ménages par une meilleure information individualisée sur les dispositifs existants ;
- en jouant un rôle de support d'information de proximité pour les dispositifs opérationnels mis en œuvre par la Métropole (OPAH...) ;
- en participant à la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de Saint-Etienne Métropole ;
- en participant à l'accompagnement des copropriétés suivies dans les dispositifs métropolitains ;
- en apportant une expertise juridique aux partenaires dans le suivi des situations d'habitat indigne ;
- en contribuant à améliorer la connaissance des comportements des ménages et de la demande de logement ;
- en participant aux groupes de travail mis en place dans le cadre du programme local de l'habitat ;
- en mobilisant les acteurs locaux sur les questions liées à l'habitat.

Pour l'année 2023, le bilan quantitatif de l'ADIL fait apparaître un total de 10 682 consultations, dont 5 567 issues de Saint-Etienne Métropole.

Le financement de l'ADIL est composé de subventions de l'Etat, des Départements de la Loire et de la Haute-Loire, d'Action Logement, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, des Caisses d'Allocations Familiales de la Loire et de la Haute Loire, de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, et des cotisations de ses membres.

Pour l'année 2024, la participation de Saint-Etienne Métropole à l'ADIL 42-43 est fixée à un montant de 41 000 €.

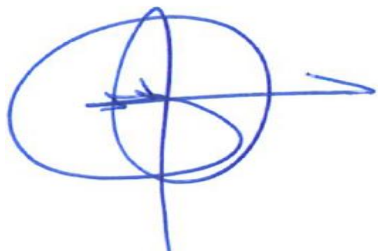
Un récapitulatif des cotisations et subventions prévisionnelles de l'ADIL 42-43 pour l'année 2024 est annexé au présent rapport.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise le versement d'un montant de 41 000 € correspondant à la participation de Saint-Etienne Métropole à l'Agence départementale d'information sur le logement de la Loire et de la Haute-Loire pour l'année 2024 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de participation financière 2024 et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2024 article 65738, chapitre 65.**

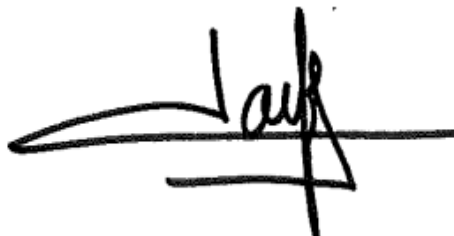
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE

# SUBVENTIONS ET COTISATIONS PRÉVISIONNELLES 2024 ADIL LOIRE HAUTE-LOIRE

## Collège 1 Organismes représentant les offreurs de biens et de services concourant au logement.

Détail des cotisations	total prévu
ASSO HLM AuRA Loire Drôme Ardèche Haute-Loire	12 200 €
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	2 000 €
Crédit Agricole Loire Haute-Loire	3 000 €
Crédit Mutuel 42-43	3 000 €
Chambres des notaires 42	500 €
CAPEB 42	500 €
CAPEB 43	500 €
Fédération du BTP 42	500 €
Fédération du BTP 43	500 €
FNAIM 42	500 €
UNIS 42	500 €
<b>Sous total Collège 1</b>	<b>23 700 €</b>

## Collège 2 Organismes représentant les consommateurs et les usagers.

Détail des cotisations	total prévu
APIL 42/43	75 €
ARC 42/43 (Association des Responsable de Copropriétés)	75 €
Association MJPM 43	50 €
Association tutélaire 43	50 €
CLCV 43	50 €
CNL 42	50 €
CSF (Conf. Synd. des familles) 42	50 €
E2C (écoles de la deuxième chance)	50 €
Clairvivre-Wogensky 42	50 €
Habitat & Humanisme 42	50 €
Habitat & Humanisme 43	50 €
La Clef 43	50 €
Mission locale du Velay 43	50 €
RAHL 42 (Réseau Acteurs Logt)	50 €
UDAF42	50 €
UDAF 43	50 €
UDML (union Dépt des missions locales)	50 €
UFC QUE CHOISIR 42	50 €
UFC QUE CHOISIR 43	50 €
Entraide Pierre Valdo	50 €
UNPI 42/43	75 €
<b>Sous total Collège 2</b>	<b>1 125 €</b>

**Collège 3 Pouvoirs publics et organisations d'intérêt général.**

<b>Détail des cotisations</b>	<b>total prévu</b>
CA Roannais Agglomération	11 140 €
CA Loire Forez	12 290 €
CA du Puy en Velay	9 053 €
St-Etienne Métropole	41 000 €
CC Copler	1 549 €
CC Charlieu Belmont	2 580 €
CC Forez Est	7 069 €
CC Monts du Pilat	1 697 €
CC Pilat Rhodanien	1 855 €
CC Val d'Aix et Isable	648 €
CC Pays d'Urfé	559 €
CC Marches du Velay-Rochebaron	3 430 €
CC Rives du Haut-Allier	1 819 €
CC Brioude Sud-Auvergne	1 834 €
CC Pays de Cayres et de Pradelles	559 €
CC Haut Pays du Velay	879 €
CC Auzon communauté	1 030 €
<b>Sous total EPCI</b>	<b>98 991 €</b>
<b>Détail des cotisations</b>	<b>total prévu</b>
SOLIHA Loire	500 €
SOLIHA Haute-Loire	500 €
SIEL	500 €
ALEC 42	500 €
CAUE 43	500 €
Association des maires 42	500 €
Association des maires 43	500 €
<b>Etat</b>	<b>110 000 €</b>
<b>Action Logement</b>	<b>124 000 €</b>
<b>CGLLS</b>	<b>32 317 €</b>
<b>Conseil départemental 42</b>	<b>84 000 €</b>
<b>Conseil départemental 43</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Caf 42</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Caf 43</b>	<b>10 000 €</b>
<b>MSA Auvergne</b>	<b>2 000 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>410 817 €</b>
<b>Total</b>	<b>534 633 €</b>